

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 septembre 2020

Date d'affichage :

5 octobre 2020

L'AN deux mille vingt, le 28 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

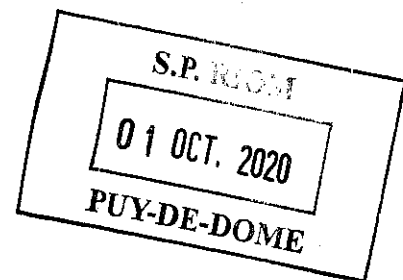
Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Karine PARRAIN, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Charles BRAULT

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Monique STORKSEN



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 1 en date du 16 juillet 2020 pour la seule partie des représentations à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Riom Limagne et Volcans (CLECT)

QUESTION N° 35

OBJET : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Riom Limagne et Volcans (CLECT) : représentation de la Commune

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

CONSIDERANT que la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci, et qu'elle doit intervenir lors de tout transfert de charges,

CONSIDERANT qu'en vertu des dispositions de l'article 32 de la loi du 27 décembre 2019, la CLECT se voit désormais attribuer un rôle prévisionnel, prospectif, en amont des transferts de charges,

CONSIDERANT la délibération du 15 septembre 2020 par laquelle le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans a créé la CLECT et a déterminé les modalités de sa constitution, sa nouvelle composition a été arrêtée ainsi qu'il suit :

- 4 représentants pour la Commune de Riom (2 titulaires et 2 suppléants),
- 2 représentants pour chacune des 30 autres Communes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- désigner Monsieur Pierre PECOUL et Madame Evelyne VAUGIEN, titulaires et Monsieur Pierre CHASSAING et Monsieur Lionel DUTRIAUX, suppléants, représentants de la Commune de Riom à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 septembre 2020

Le Maire,

Pierre PECOUL

